



Mairie de Nant

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-78

Objet : Travaux sur voies communales – Mise en place d'un alternat de circulation

Le Maire de NANT,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code de la route ;

Vu la nécessité d'assurer la sécurité des usagers lors de travaux sur plusieurs voies communales ;

Considérant que ces travaux nécessitent la mise en place d'une circulation alternée ;

ARRÊTE :

Article 1 – Objet

Des travaux seront réalisés sur les voies communales suivantes :

- VC6 Mas du Pré
- VC7 de Nant à Saint-Jean-du-Bruel
- VC8 du Moulinets
- VC12 de l'Estrade
- VC205 de Mas de Sabde

Ces interventions nécessitent la mise en place d'un alternat de circulation afin de garantir la sécurité des usagers et des intervenants.

Article 2 – Période d'application

Les travaux se dérouleront : du 20 septembre 2026 au 15 octobre 2026, sur l'ensemble des voies communales mentionnées à l'article 1.

Article 3 – Nature des travaux

Les travaux consistent en des interventions diverses sur les chaussées communales, réalisées par l'entreprise **Sévigé**. L'entreprise est chargée de la mise en place, de la gestion et de l'entretien de l'alternat de circulation pendant toute la durée du chantier.

Article 4 – Signalisation

La signalisation temporaire réglementaire sera installée, entretenue et retirée par l'entreprise Sévigé, conformément aux prescriptions en vigueur.

Article 5 – Sécurité

L'entreprise intervenante devra : Assurer la sécurité du chantier et des usagers, maintenir la signalisation en bon état, remettre les voies en parfait état de propreté à l'issue des travaux.

Article 6 – Exécution

La Mairie de Nant,

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,

La société SEVIGÉ

sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 10 septembre 2026

